Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260416-2026_4_1-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le seize avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

10 avril 2026

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, M. HUET Pascal, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. LE SOMMER Charles, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19
Présents : 15

Représentés : Mme HERVE Nadia par Mme JEGO Anne-Marie
M JEANNOT Mathieu par M BEGKOYIAN Pierre

Absents : Monsieur PASCO Yann
Madame LE COTILLEC Clémence

Votants : 17

Secrétaire de séance : Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise

n° 2026-4-1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise est désignée comme secrétaire de séance.

La secrétaire de séance
Marie-Lise LEROY LEFEVRE

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER
56 (Morbihan)